

données sociodémographiques en bref

Jun 2004
Volume 8 - Numéro 3

CONDITIONS DE VIE

Quatre ans d'écart d'âge en moyenne entre les conjoints

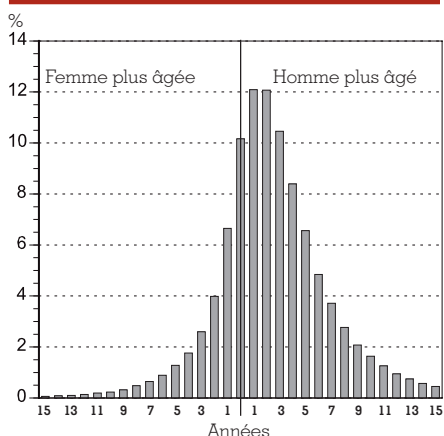
par Louis Duchesne

On connaît bien les différences d'âge des conjoints au moment du mariage, mais beaucoup moins l'âge des conjoints quant à l'ensemble des couples. Un tableau spécial, tiré du Recensement de 2001, permet de dresser ce portrait. En effet, ce tableau croise l'âge de chacun des conjoints des 1 673 600 couples de sexes différents.

L'âge moyen des hommes vivant en couple est de 49,3 ans en 2001, et celui des femmes est de 46,7 ans. Dans un couple, les hommes sont donc en moyenne plus âgés de 2,6 ans que leur conjointe mais, si l'on calcule la moyenne des valeurs absolues des écarts (sans tenir compte du signe + ou -), on obtient un écart de 3,9 ans. On peut donc dire que, dans un couple, on observe en moyenne près de quatre ans d'écart entre les conjoints.

Dans un couple sur 10, les deux conjoints ont déclaré le même âge au recensement. Dans 12 % des couples, l'homme a un an de plus que la femme, tandis que, dans 7 % des couples, c'est la femme qui a un an de plus. Un écart de deux ans est observé dans 16 % des couples, soit 12 % avec un homme plus vieux et 4 % avec une femme plus âgée. On compte encore 10 % de couples où l'homme a trois ans de plus, mais seulement 3 % où la femme a trois ans de plus.

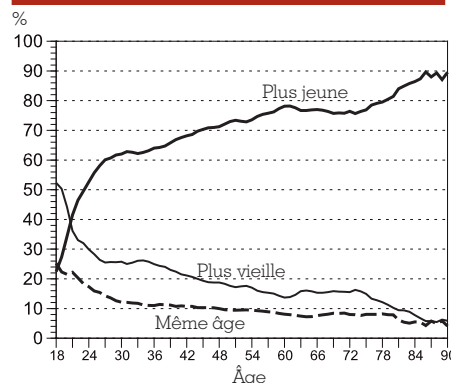
Répartition des écarts d'âge entre les conjoints, Québec, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, tableau spécial.

On trouve 7 % des couples chez lesquels l'âge de l'homme dépasse celui de la femme de 10 ans et plus, et seulement 1 % des couples où c'est la femme qui a 10 ans et plus que son conjoint.

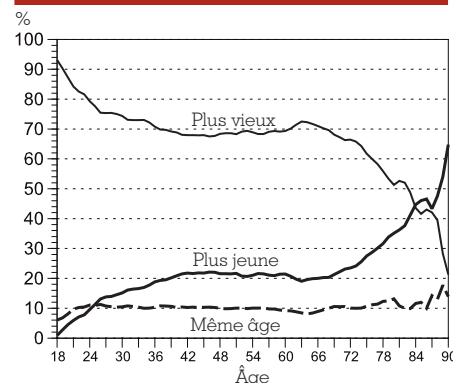
Proportion d'hommes ayant une conjointe plus jeune, du même âge ou plus vieille, Québec, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, tableau spécial.

conjointe plus âgée. La proportion diminue rapidement jusqu'au quart autour de 30 ans, puis plus lentement jusqu'à moins de 10 % chez les plus de 80 ans. La proportion des hommes ayant une conjointe du même âge diminue légèrement avec l'âge, mais elle est quand même plus importante chez les jeunes hommes. La proportion des hommes ayant une conjointe plus jeune

Proportion de femmes ayant un conjoint plus jeune, du même âge ou plus vieux, Québec, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, tableau spécial.

Au total, dans 7 couples sur 10, le conjoint est plus vieux (de 4,6 ans en moyenne) et, dans 2 couples sur 10, c'est la conjointe qui est plus âgée (de 3,4 ans en moyenne).

Écart selon l'âge

L'écart entre les âges des conjoints varie selon l'âge et le sexe, comme on peut le constater en regardant la figure ci-dessus, qui montre les proportions de conjoints plus jeunes, du même âge et plus vieux, selon l'âge, de 18 à 90 ans. Peu d'hommes de moins de 20 ans vivent en couple, mais ceux qui le font ont, dans plus de la moitié des cas, une

Table des matières

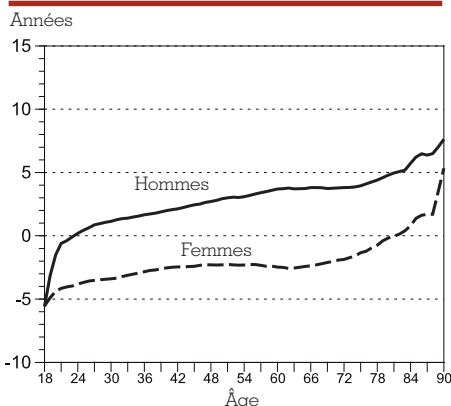
| | |
|--|---|
| Quatre ans d'écart d'âge en moyenne entre les conjoints | 1 |
| Travailler à son compte : des conditions différentes selon le sexe | 3 |
| L'influence du revenu sur les conditions de vie dans les logements du Québec et de l'Ontario | 6 |

augmente rapidement avec l'âge chez les jeunes, jusqu'à 60 % à la fin de la vingtaine; elle atteint 70 % chez les 45 ans et dépasse 80 % chez les hommes de 80 ans et plus.

Les courbes dessinées par les proportions des femmes sont assez différentes de celles des hommes. On remarque d'abord le peu de variation entre les âges d'environ 35 ans à environ 70 ans, contrairement à ce que l'on observe chez les hommes. Les plus jeunes femmes ont presque toutes un conjoint plus âgé, puisque peu d'hommes de moins de 20 ans vivent en couple. Chez les femmes plus vieilles, la proportion de celles qui ont un conjoint plus jeune augmente, ce qui s'explique principalement par le veuvage plus fréquent chez les femmes ayant un conjoint plus âgé.

Une façon simple de résumer les différences d'âge entre les conjoints est de calculer, relativement à chaque âge, l'âge moyen du conjoint et de soustraire les deux âges. Ainsi, les hommes de 20 ans ont en moyenne une conjointe de 0,8 an plus vieille, tandis que les femmes de 20 ans ont en moyenne un conjoint de 4,3 ans plus vieux. Les hommes de 30 ans ont en moyenne une conjointe de 1,1 an plus jeune, mais les femmes du même âge sont en moyenne plus jeunes de 3,4 ans que leur conjoint. La différence d'âge continue de s'accroître chez les hommes jusqu'à 3,8 ans vers la soixantaine; elle reste à ce niveau jusqu'à 75 ans et recommence à croître pour dépasser six ans chez les 85 ans et plus. Chez les femmes, l'écart reste stable à un peu plus de deux ans de 40 à 70 ans, puis diminue rapidement, si bien que les femmes de plus de 80 ans ont en moyenne un conjoint plus jeune.

Écart d'âge moyen entre les conjoints, selon l'âge et le sexe, Québec, 2001



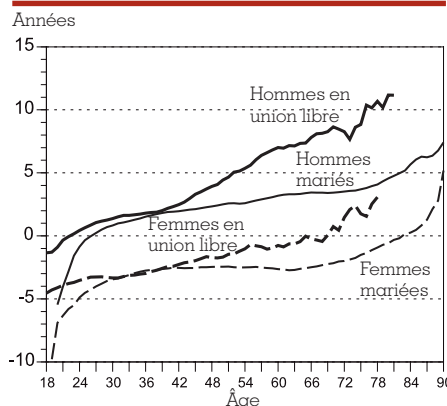
Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, tableau spécial.

Couple marié ou en union libre

Les couples peuvent se diviser en deux grandes catégories : les couples mariés et les couples en union libre. Il est intéressant de vérifier si leurs choix sont différents quant à l'âge du conjoint. Rappelons que, plus les personnes en couple sont jeunes, plus elles vivent en union libre. Chez les jeunes de 20-24 ans par exemple, 86 % des hommes et 81 % des femmes vivant en couple choisissent l'union libre, alors que la proportion n'est plus que de 8 % et de 6 % chez les hommes et les femmes de 65-69 ans. Chez les jeunes vivant en union libre, l'écart d'âge s'approche donc de celui de l'ensemble des jeunes présenté plus haut et, chez les plus âgés, c'est au contraire la situation des mariés qui se rapproche de celle de l'ensemble.

Les écarts d'âge des jeunes mariés des deux sexes sont plus grands que ceux des jeunes en union libre, ce qui laisse supposer que les premiers font des choix plutôt atypiques. Les personnes en union libre ont en général un conjoint plus jeune que les gens mariés, sauf les femmes dans la trentaine chez qui la différence est faible. L'écart est remarquable chez les hommes plus âgés : les hommes vivant en union libre ont une conjointe beaucoup plus jeune que les hommes mariés. Ainsi, à 60 ans, un homme en union libre a une conjointe plus jeune en moyenne de 7,0 ans en comparaison de 3,2 ans chez les hommes mariés : les hommes en union libre ont donc une femme de près de quatre ans plus jeune en moyenne que les hommes mariés. Les femmes du même âge en union libre ont aussi un conjoint plus jeune que celles qui sont mariées, mais

Écart d'âge moyen entre les conjoints mariés et en union libre, selon l'âge et le sexe, Québec, 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de 2001, tableau spécial.

la différence (près de deux ans) est beaucoup plus faible. À ces âges, les personnes en union libre sont en majorité divorcées, surtout chez les hommes, et il peut donc s'agir souvent de deuxièmes unions pour l'homme dont la conjointe est plus jeune que la précédente.

Considérations

L'écart d'âge entre les conjoints au début de l'union n'a rien de démographique, mais il tient à des normes culturelles et, particulièrement, aux modèles de relations entre les sexes, comme le montre une étude de Bozon (1990). Il mentionne que la moitié des Françaises de moins de 25 ans refuseraient un conjoint plus jeune tout comme 70 % des femmes refuseraient un conjoint plus petit, tandis que les hommes sont bien moins nombreux à mentionner des réticences quant à l'âge et à la taille.

Cependant, l'importante inégalité des sexes quant à la mortalité explique en bonne partie l'augmentation des écarts chez les gens plus âgés. Si les femmes en couple de plus de 80 ans ont en moyenne un conjoint plus jeune, c'est principalement que celles qui avaient choisi un époux plus vieux sont le plus souvent devenues veuves. Chez les hommes aussi, avoir une épouse beaucoup plus jeune diminue le risque de devenir veuf. Mais il n'y a pas que la mortalité qui intervienne; aux remises en couple après une rupture, la différence d'âge entre les conjoints est vraisemblablement plus grande que lors de la première union, comme le laisse supposer l'écart observé chez les hommes âgés en union libre qui sont en majorité des divorcés.

Référence

BOZON, Michel (1990). « Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints. Une domination consentie », *Population*, vol. 45, n° 2, p. 327-360.

Travailler à son compte : des conditions différentes selon le sexe

par Suzanne Asselin

Travailler à son compte signifie être son propre patron sans personnel à sa charge. Un constat général, appuyé par plusieurs analystes, est la grande hétérogénéité des travailleurs autonomes. Les conditions de vie des travailleurs autonomes peuvent être très différentes selon la présence de personnel à charge, l'âge, le niveau de scolarité, la durée et le motif d'occupation, la profession occupée, le revenu, le secteur d'activité et le statut juridique de l'entreprise. Les études traitent souvent de l'ensemble des travailleurs autonomes, mais peu d'entre elles portent sur les travailleurs à leur compte (TAC), un groupe en émergence depuis le début des années 1990 et qui compose 63 % de la population des travailleurs autonomes en 2003.

Cet article cherche à voir comment se traduisent les différences chez les TAC par rapport aux employeurs et, à l'occasion, aux salariés, tout en saisissant les particularités selon le sexe. À l'aide des données de l'*Enquête sur la population active* et du Recensement de 2001, on produit une esquisse de leurs caractéristiques. Dans ce texte, l'utilisation de la précision de la décimale est appliquée seulement si elle s'avère nécessaire. D'autres données sont accessibles sur le site Web de l'Institut.

Plus souvent un travailleur expérimenté avant de se lancer en affaires

Le travailleur autonome doit d'abord composer avec sa capacité à assumer le risque et le caractère d'instabilité associés à ce type de travail. Le fait d'avoir déjà suivi un parcours professionnel auparavant permet généralement l'accumulation d'un capital et le développement d'un réseau de clients potentiels. La plupart du temps, les travailleurs autonomes s'appuient sur leur expé-

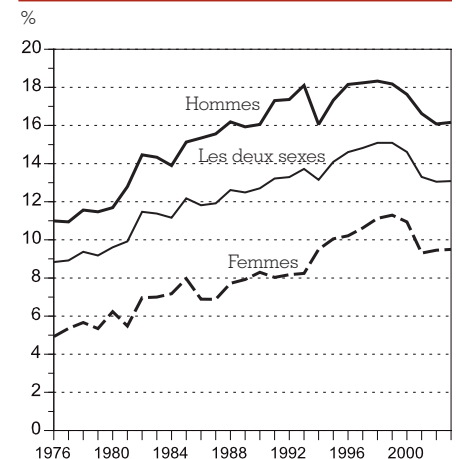
rience professionnelle avant de devenir patron. Au Canada, l'*Enquête sur le travail indépendant* de 2000 (Delage, 2002) rapportait qu'un peu plus de 80 % des hommes et un peu moins de 70 % des femmes étaient en emploi au cours des 12 mois précédant le début de l'emploi autonome. Près de 80 % des travailleurs canadiens (employeurs et TAC) ont répondu avoir transité de leur plein gré vers un travail autonome. Comme le mentionne l'auteur, une réserve doit être émise. En effet, puisque les répondants ayant depuis longtemps un travail autonome dominant, ceux-ci ont habituellement un niveau de satisfaction plus élevé. L'importance des motifs de transition diffère selon le sexe. Ainsi, les attraités liés à la flexibilité des horaires sont surtout rapportés par les femmes.

Une part croissante de TAC malgré un repli au début des années 2000

Chez les 477 500 travailleurs autonomes en 2003, être son propre patron à titre d'employeur ou de TAC constitue une forme d'emploi plus répandue qu'il y a un quart de siècle. La part de travailleurs autonomes parmi l'ensemble des tra-

vailleurs est de 13,1 % par rapport à 8,8 % en 1976. La tendance haussière n'a toutefois pas été régulière; il y a souvent eu des reculs. La part atteint un sommet en 1998-1999 (15,1 %), subissant en 2001 un fort recul, pour se fixer en 2003 à 13,1 %.

Part du travail autonome selon le sexe, Québec, 1976-2003



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Les TAC regroupent 302 300 personnes, dont 182 600 hommes et 119 600 femmes. Depuis le début de la série statistique en 1976, les travailleurs autonomes sont principalement à leur compte. Malgré une tendance baissière dans les années 1980, étant donné une croissance des employeurs, le travail à son compte

La définition de l'emploi autonome, utilisée à des fins statistiques (plutôt que des fins juridiques ou fiscales), peut varier d'une source de données à l'autre, mais la principale distinction avec l'emploi salarié réside dans l'absence de contrat de travail lié à un employeur; il est plutôt question de contrat d'entreprise ou de service avec un client. Le travailleur autonome peut être propriétaire actif d'une entreprise – même si l'entreprise est constituée en société –, d'une exploitation agricole, d'un bureau professionnel, ou il peut vendre des biens et services sans posséder d'entreprise, par exemple les consultants, les traducteurs, les gestionnaires d'une garderie familiale, d'un lieu d'hébergement, etc. Le statut de travailleur autonome est attribué à celui dont l'emploi principal est autonome, ce qui n'empêche pas le fait que le travailleur ait pu occuper un emploi salarié à d'autres moments de l'année ou, simultanément, un emploi autonome et salarié. Le travailleur autonome à son compte se distingue du travailleur autonome employeur par l'absence de personnel à sa charge.

Emploi selon la catégorie de travailleurs et le sexe, Québec, 2003

| | Total | Hommes | Femmes |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | k | | |
| Emploi total | 3 649,9 | 1 960,7 | 1 689,2 |
| Salariés | 3 165,0 | 1 641,4 | 1 523,6 |
| Travailleurs autonomes ¹ | 477,5 | 316,9 | 160,6 |
| À leur compte (TAC) | 302,3 | 182,6 | 119,6 |
| Entreprise constituée en société | 78,1 | 60,3 | 17,8 |
| Entreprise non constituée en société | 224,2 | 122,3 | 101,8 |
| Employeurs | 175,2 | 134,3 | 41,0 |
| Entreprise constituée en société | 119,0 | 95,1 | 23,9 |
| Entreprise non constituée en société | 56,2 | 39,2 | 17,1 |
| Travailleurs familiaux non rémunérés | 7,5 | 2,4 | 5,1 |

1. Deux définitions peuvent être utilisées : celle de l'étude présentée ici, basée sur l'OCDE, et l'autre, qui retranche les travailleurs autonomes dont l'entreprise est constituée en société, lesquels sont perçus comme des salariés aux fins des Comptes nationaux.

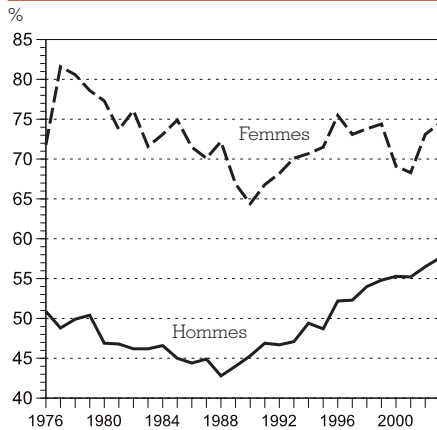
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

gagne du terrain depuis le début des années 1990 sans que l'on connaisse précisément les facteurs qui sous-tendent son évolution.

Une forme d'emploi plus dominante chez les femmes

En 2003, chez les femmes, on trouve 75 % de TAC et 25 % d'employeurs. Chez les hommes, la répartition est de 60/40 %. Malgré une forte concentration de femmes, elles sont minoritaires chez les TAC, dans un rapport de quatre femmes pour six hommes. Sachant que ce rapport représentait le quart en 1976, l'afflux de femmes est très significatif. Toutefois, comme l'illustre le graphique, l'évolution de la part des TAC de 1990 à 2003 est supérieure chez les hommes, en raison d'une diminution marquée du travail autonome en 2001, plus accentuée chez les femmes que les hommes. Il est à remarquer que la courbe est plus irrégulière chez les femmes et parfois non synchronisée pour chacun des deux sexes.

Part du travail à son compte parmi le travail autonome selon le sexe, Québec, 1976-2003



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Un peu moins âgés et une représentation plus faible de diplômés universitaires

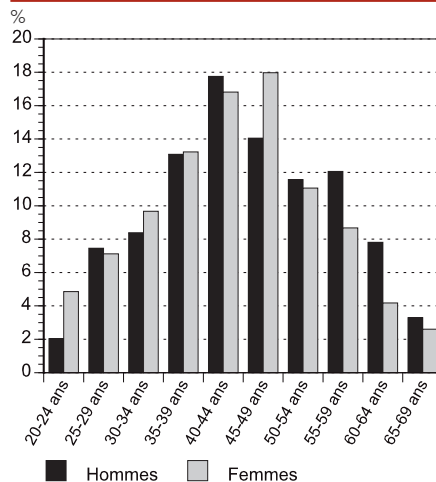
Les TAC sont un peu plus jeunes que les employeurs. En fait, les travailleurs dans la vingtaine représentent une plus grande proportion, alors qu'en fin de vie active, la proportion est légèrement moindre chez les 60 ans et plus¹. Les moins de 30 ans constituent un groupe de 36 200 TAC pour 9 200 employeurs, tandis que, chez les 60 ans et plus, il y a 32 900 TAC pour 21 700 employeurs.

L'âge moyen des TAC est de 45 ans par rapport à 47 ans chez les employeurs, tout de même plus que les salariés (39 ans). La présence de travailleurs diplômés universitaires (22,5%) est plus faible que chez les employeurs (26,5%).

Les femmes sont plus jeunes et les hommes sans diplôme, un peu plus présents

Chez les TAC, la moyenne d'âge des femmes (43 ans) est inférieure de trois ans à celle des hommes (46 ans), du même ordre que chez les employeurs (45 par rapport à 48 ans). Si l'on établit un pourcentage en fonction de l'âge, les hommes sont en plus grande proportion que les femmes à partir de 50 ans, situation assez analogue à celle des employeurs. Les moins de 35 ans représentent 24,5 % chez les femmes et 18,5 % chez les hommes.

Répartition des travailleurs autonomes à leur compte selon le sexe et l'âge, Québec, 2003



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Malgré quelques écarts entre les niveaux de scolarité, la similitude de la distribution entre les sexes est plus grande chez les TAC que chez les employeurs. Le principal écart provient d'une proportion d'hommes sans diplôme (20,7 %) supérieure à celle des femmes (17,5 %). Les 37 900 travailleurs masculins peu scolarisés sont surtout âgés de 50 ans et plus, et ils exercent une profession de conducteur de matériel de transport et d'exploitant agricole.

Plus d'emplois à temps partiel et contre leur gré

La semaine de travail de moins de 30 heures est monnaie courante pour quelque 73 600 TAC. Le temps partiel est beaucoup plus fréquent que chez les employeurs (24 % par rapport à 7 %). Une part plus importante du temps partiel est non désirée (32 % comparativement à 15 %). En raison des études, les moins de 30 ans (12 800 TAC) ont recours plus souvent au travail à temps partiel. Le quart d'entre eux occupe des emplois dans les garderies et le soutien familial, et un autre quart est réparti entre les professionnels des arts et de la culture ainsi que dans les ventes et services. Outre les jeunes, le travail à temps partiel est aussi plus présent chez les travailleurs de 60 ans et plus (12 500 TAC). Être à temps partiel contre son gré est une situation qui touche 23 500 travailleurs, soit une part plus prononcée chez les 30-39 ans et les 50-59 ans. Le cumul d'emplois est aussi marginal chez les TAC que les employeurs (moins de 5 %). Il existe une légère bipolarisation des horaires de travail qui se traduit par une proportion plus grande de travailleurs de moins de 35 heures (semaine courte) et de plus de 40 heures (semaine longue). La moitié des employeurs ont une semaine longue.

Plus de femmes à temps partiel mais plus d'hommes contraints

Le temps partiel est habituellement plus fréquent chez les femmes. De plus, la proportion s'avère supérieure chez les TAC (36,7 %) que chez les femmes

Part du temps partiel¹ et répartition selon le motif, la catégorie de travailleurs et le sexe, Québec, 2003

| | TAC | Employeurs | Salariés |
|---------------------------|------|------------|----------|
| | % | | |
| Hommes | | | |
| Temps partiel | 16,3 | 4,9 | 10,8 |
| Par choix | 46,6 | 69,3 | 16,0 |
| Pour d'autres occupations | 12,9 | — | 56,4 |
| Non désiré | 40,5 | — | 27,5 |
| Femmes | | | |
| Temps partiel | 36,7 | 13,9 | 26,5 |
| Par choix | 37,7 | 57,6 | 26,9 |
| Pour d'autres occupations | 36,2 | 33,8 | 46,1 |
| Non désiré | 26,0 | — | 27,0 |

1. Moins de 30 heures.
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Compilation : Institut de la statistique du Québec.

1. À partir de 65 ans, le travail autonome devient majoritaire parmi les travailleurs, chez les TAC comme chez les employeurs. Un article paru dans *Données sociodémographiques en bref*, vol. 6, n° 3, montrait la domination des travailleurs autonomes chez les 65 ans et plus.

salariées (26,5 %) ou employeuses (13,9 %). La situation existe aussi chez les hommes dans des proportions plus faibles. La plus forte concentration de temps partiel chez les femmes est surtout associée à une présence plus forte dans des emplois relatifs à la vente et aux services, de même qu'aux garderies et au soutien familial.

En ce qui concerne le motif d'occupation à temps partiel, ce type d'emploi semble un choix libre pour chacun des sexes, mais davantage chez les TAC que chez les salariés. Contrairement aux salariés où la proportion du temps partiel non désiré est d'égale importance entre les sexes, chez les TAC, les hommes déclarent être plus contraints (40,5 %) que les femmes (26,0 %). Les données n'étant pas suffisamment fiables selon la profession et le sexe, on peut mentionner que le temps partiel non désiré pour l'ensemble des deux sexes est davantage déclaré parmi le personnel de la vente et des services ainsi que celui des arts et de la culture.

Somme toute, les trois quarts des hommes font 35 heures et plus, alors que près de la moitié des femmes travaillent moins de 35 heures.

Des professions plus diversifiées surtout chez les hommes

Afin de faciliter la comparaison des professions, seuls les travailleurs à temps plein toute l'année sont retenus. Contrairement aux employeurs où une bonne partie des travailleurs est concentrée dans le groupe des gestionnaires, les TAC occupent des professions plus diversifiées. Généralement, les hommes sont moins regroupés que les femmes dans quelques professions. Les TAC masculins sont distribués dans trois grands domaines : les métiers, le transport et la machinerie, les professions du secteur primaire et la gestion. L'effectif féminin est partagé dans deux grands domaines : les ventes et les services, d'une part, et les sciences sociales, l'enseignement, l'administration publique et la religion, d'autre part. En regard des cinq professions les plus courantes, la diversification est effectivement plus marquée chez les TAC que chez les employeurs, mais seulement chez les hommes (30 % par rapport à 35 %). Quant aux femmes, elles affichent une concentration plus forte que les hommes (40 %). D'ailleurs, peu nombreux sont les TAC qui exercent des professions communes aux deux sexes.

Le revenu d'emploi le moins élevé, un écart de revenu moins grand entre hommes et femmes

Être patron ne signifie pas nécessairement avoir un emploi très rémunérateur. Les TAC ont les revenus² les plus faibles de tous les travailleurs à temps plein toute l'année. Le revenu d'emploi moyen des TAC (29 200 \$) est nettement inférieur à celui des employeurs (47 100 \$) et des salariés (39 400 \$). Parmi l'ensemble des travailleurs à temps plein toute l'année, le revenu d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes; cette situation existe aussi chez les TAC (22 500 \$ comparativement à 32 500 \$). Toutefois, par rapport aux employeurs selon le sexe, l'écart est plus mince tant sur le plan monétaire (écart de 10 000 \$ au lieu de 16 400 \$) qu'en fonction du ratio du revenu des femmes sur celui des hommes (69,2 % au lieu de 67,8 %).

Référence

DELAGE, Benoît (2002). *Résultats de l'Enquête sur le travail indépendant au Canada*, Développement des ressources humaines Canada, janvier, 116 p.

Nombre de travailleurs à temps plein toute l'année, part et revenu d'emploi des cinq professions les plus courantes selon le sexe et la catégorie de travailleurs autonomes, Québec, 2000

| Professions selon la CNP-S 2001 ¹ | Nombre | Part des | Revenu | Ratio du |
|--|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | n | 520 prof. | d'emploi | revenu F/H |
| | | % | \$ | % |
| Hommes | | | | |
| I011 Exploitants agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles | 10 580 | 14,4 | 24 800 | 74,2 |
| A211 Directeurs, commerce de détail | 4 075 | 5,5 | 26 500 | 69,4 |
| H711 Conducteurs de camions | 3 095 | 4,2 | 32 500 | 53,5 |
| H713 Chauffeurs de taxi, chauffeurs de limousine et chauffeurs | 2 220 | 3,0 | 21 600 | — |
| H714 Chauffeurs-livreurs, services de livraison et de messagerie | 2 005 | 2,7 | 27 700 | 69,0 |
| Total des cinq professions des TAC | 21 975 | 29,9 | 26 100 | 70,5 |
| Total des cinq professions des employeurs | 27 750 | 35,2 | 41 100 | 65,5 |
| Total des cinq professions des travailleurs autonomes | 45 775 | 30,1 | 33 000 | 70,3 |
| Femmes | | | | |
| E217 Éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance | 4 210 | 11,7 | 16 300 | 66,0 |
| G911 Coiffeuses et barbiers | 4 055 | 11,3 | 16 200 | 76,8 |
| I011 Exploitantes agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles | 2 795 | 7,8 | 18 400 | 74,2 |
| A211 Directrices, commerce de détail | 1 845 | 5,1 | 18 400 | 69,4 |
| G814 Gardiennes d'enfants, gouvernantes et aides aux parents | 1 545 | 4,3 | 15 200 | — |
| Total des cinq professions des TAC | 14 450 | 40,3 | 16 800 | 67,5 |
| Total des cinq professions des employeurs | 9 230 | 39,3 | 24 900 | 73,5 |
| Total des cinq professions des travailleurs autonomes | 22 210 | 37,4 | 20 100 | 67,2 |

1. Professions dont l'effectif est supérieur à 1 000 parmi les 520 professions. La catégorie débutant par A (Gestion) est entachée d'une erreur de codage, à utiliser avec prudence.

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 (97F0012XCB01049).

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

2. Le revenu d'emploi moyen est obtenu après déduction des dépenses d'exploitation, incluant les revenus négatifs mais excluant les revenus nuls. Le revenu porte sur l'année 2000 alors que la profession porte sur le dernier emploi occupé du 1^{er} janvier 2000 au 12 mai 2001. Il est possible dans certains cas que le revenu déclaré ne soit pas rattaché à la profession. Le revenu inclut tous les emplois occupés durant l'année (salarié et autonome).

L'influence du revenu sur les conditions de vie dans les logements du Québec et de l'Ontario

par Yves Nohbert

Les caractéristiques du logement et la variété de l'équipement appartenant aux ménages permettent de mesurer leurs conditions de vie. Le niveau de revenu est un facteur important qui influence l'accès à des logements de qualité, le mode d'occupation (locataire ou propriétaire) et l'achat de l'équipement du ménage. Les sociétés québécoise et ontarienne ont connu des développements socioéconomiques différents qui ont influencé la répartition du revenu de leurs ménages. En effet, en 2001, 50,1 % des ménages québécois reçoivent moins de 40 000 \$ de revenu par comparaison à 36,4 % chez ceux de l'Ontario, tandis que la proportion des ménages bénéficiant d'un revenu de 80 000 \$ et plus atteint 17,4 % et 28,2 % respectivement. De plus, étant généralement plus riches et comptant plus de membres que ceux du Québec, les ménages ontariens ont adopté des habitudes de consommation à plusieurs égards distinctes de celles du Québec. Ces données sont tirées de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (2001) et du Recensement de 2001 de Statistique Canada.

Les caractéristiques du logement

En 2001, la proportion du parc immobilier ontarien construit après 1980 est sensiblement plus élevée que celle du parc québécois, soit 29,8 % et 25,1 % respectivement. Si 45,6 % des ménages ontariens bénéficiant d'un revenu de 80 000 \$ et plus habitent des logements érigés à partir de 1980, ce n'est le cas que de 40,6 % des ménages québécois dans la même situation financière. Cette situation contraste avec celle des ménages des deux provinces recevant un revenu de 20 000 \$ à 39 999 \$, dont moins du cinquième résident dans des logements construits au cours des 20 dernières années.

Les ménages les mieux nantis (80 000 \$ et plus) élisent domicile dans des proportions beaucoup plus élevées dans les logements individuels non attenants (maisons seules) : 73,7 % au Québec et 79,0 % en Ontario, par comparaison à près du cinquième et du quart des ménages touchant moins de 20 000 \$ de revenu. En ce qui a trait aux logements les plus spacieux (cinq pièces et plus), plus de 90 % des ménages du Québec et de l'Ontario dont le revenu atteint au moins 80 000 \$ y logent; tandis que c'est moins de 40 % des ménages dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ qui y vivent. Évidemment, le revenu n'est pas le seul facteur qui explique le choix, pour certains ménages, d'une résidence individuelle et d'un logement de grande taille, car il faut tenir compte de la composition du ménage et de l'étape de la vie où il est rendu.

La proportion de logements québécois et ontariens n'exigeant qu'un entretien régulier tend à augmenter au fur et à mesure que le revenu s'élève, passant de près de 74 % parmi les ménages dont

le revenu est inférieur à 20 000 \$ à près de 82 % parmi ceux où il atteint 80 000 \$ et plus.

Près de 80 % des ménages québécois et ontariens vivent dans des logements abordables, c'est-à-dire qu'ils y consacrent moins de 30 % de leur revenu. Cependant, cette proportion générale cache des différences marquées entre les niveaux de revenu. Par exemple, moins de 40 % des ménages des deux provinces, qui bénéficient d'un revenu de moins de 20 000 \$, habitent un logement abordable, tandis que la presque totalité des ménages ayant 80 000 \$ et plus de revenu consacrent moins de 30 % de leur revenu à ce poste budgétaire. À certains égards, les ménages québécois recevant moins de 40 000 \$ se tirent mieux d'affaire que leurs homologues ontariens, parce qu'ils vivent en plus forte proportion dans des logements n'exigeant qu'un entretien régulier et financièrement abordables. Mais, en règle générale, les ménages qui reçoivent un bas revenu sont plus susceptibles de supporter un fardeau de dépenses de logement plus lourd.

Le revenu est une variable clé qui détermine le mode d'occupation d'un logement : seulement le quart des ménages des deux provinces, dont le revenu est inférieur à 20 000 \$, sont propriétaires de leur logement, tandis que c'est le cas de près de 90 % de ceux qui ont 80 000 \$ et plus de revenu. La prospérité économique des deux dernières décennies a favorisé un boom immobilier, un peu plus prononcé en Ontario qu'au Québec, qui s'est manifesté notamment par la construction de grandes maisons individuelles dans les banlieues des agglomérations urbaines. La perception d'un double revenu d'emploi et le fait que les

ménages acquièrent et transforment leur logement en fonction de leurs besoins expliquent qu'ils ont opté pour ce choix de consommation.

L'équipement du ménage

En 2001, certaines pièces d'équipement sont répandues dans la presque totalité des ménages québécois et ontariens comme le réfrigérateur, le téléphone, le téléviseur et la présence d'au moins une salle de bain. Cependant, lorsqu'il s'agit de salle de bain, un clivage très net apparaît entre les ménages qui ont un revenu élevé et ceux qui ont un revenu plus modeste. Près de 70 % des ménages ontariens et près de 55 % des ménages québécois dont le revenu est de 80 000 \$ et plus ont à leur disposition au moins deux salles de bain, ce qui est le cas de moins de 10 % des ménages dont le revenu est inférieur à 20 000 \$. La taille du logement et le fait que le ménage jouisse d'un meilleur revenu expliqueraient dans bien des cas la présence d'au moins une deuxième salle de bain dans le logement.

La présence jumelée d'une machine à laver et d'une sècheuse se trouve chez la presque totalité des ménages québécois jouissant d'un revenu de 80 000 \$ et plus, et d'un peu plus de 60 % chez ceux dont le revenu est de 20 000 \$ et moins; chez les ménages ontariens, les proportions sont d'un peu plus de 90 % et de près de 40 % respectivement. Les causes de ces écarts résident principalement dans le fait que le parc immobilier ontarien compte 16,1 % d'appartements faisant partie d'immeubles de cinq étages et plus (fréquemment pourvus d'espaces communs servant de salles de lavage) par comparaison à seulement 5,2 % dans celui du Québec.

Si la proportion de l'ensemble des ménages disposant d'un lave-vaisselle atteint 51,7 % au Québec et 47,6 % en Ontario, à revenu égal, un écart de plus de 10 points de pourcentage (74,3 % et 54,0 %) est observé dans certaines tranches de revenu au profit des ménages québécois, par exemple entre 60 000 \$ et 79 999 \$. La petite taille de plusieurs appartements faisant partie des tours d'habitation ne permet pas la présence de cet article.

En matière de divertissement, outre le téléviseur, l'équipement relatif à son écoute ou à celle de la musique enregistrée, comme le magnétoscope et le lecteur de disques compacts, connaît un taux de pénétration supérieur à 80 % dans les ménages québécois et ontariens dont le revenu est de 60 000 \$ et plus. Quant au lecteur DVD, arrivé plus récemment sur le marché, il n'a été adopté que par 13,6 % et 21,7 % respectivement de l'ensemble des ménages québécois et ontariens. Alors que la télédistribution rejoint dans chacune des tranches de revenu au moins 70 % des ménages ontariens, au Québec, ce ne sont que les ménages dont le revenu atteint 80 000 \$ qui y ont accès dans une telle proportion. L'antenne parabolique, qui représente un autre moyen d'avoir accès à une vaste gamme de chaînes, atteint un taux de possession de plus ou moins 20 % dans les strates de revenu supérieures à 40 000 \$.

Un écart de quelque 15 points sépare l'ensemble des ménages québécois et ontariens ayant un ordinateur (50,8 % et 65,9 %) et ceux qui sont abonnés à l'Internet (40,2 % et 56,3 %), mais cet écart varie sensiblement en fonction de la tranche de revenu. Par exemple, il est de moins de 3 points en ce qui concerne le taux de possession d'un ordinateur dans les ménages dont le revenu se situe entre 20 000 \$ et 39 999 \$ (43,0 % et 45,8 % respectivement). Les débours substantiels qui leur sont rattachés ont l'effet d'un tamis, si bien que près de 80 % et de 90 % respectivement des ménages québécois et ontariens dont le revenu atteint 80 000 \$ et plus les utilisent à la maison, alors que ce n'est le cas que d'environ 45 % des ménages recevant un revenu de 20 000 \$ à 39 999 \$. L'effet conjugué de la baisse du coût d'acquisition des ordinateurs et de leur utilisation qui se généralise aux divers domaines de la vie sociale et éco-

nomique favorisera leur acquisition par les ménages dont les revenus sont plus bas.

À partir de 20 000 \$ de revenu, plus de 70 % des ménages québécois et ontariens possèdent au moins un véhicule; parmi les ménages les plus fortunés (80 000 \$ et plus), cette proportion approche 90 %. Chez ces derniers, une majorité de ménages, soit 55,7 % au Québec et 61,4 % en Ontario, utilisent deux véhicules et plus.

En somme, la présence d'installations sanitaires dans la quasi-totalité des logements, la taille convenable des logements, leur bon état et la présence très répandue de pièces d'équipement comme le réfrigérateur, le téléviseur, le téléphone et le four à micro-ondes rendent les logements des parcs immobiliers québécois et ontariens généralement confortables.

Répartition des ménages selon certaines caractéristiques du logement et la tranche de revenu avant impôt, Québec et Ontario, 2001

| Caractéristique du logement | Québec | | | | | | Ontario | | | | | |
|--|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|--------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|--------------|
| | 19 999 \$ et moins | 20 000- 39 999 \$ | 40 000 - 59 999 \$ | 60 000- 79 999 \$ | 80 000 \$ et plus | Total | 19 999 \$ et moins | 20 000- 39 999 \$ | 40 000 - 59 999 \$ | 60 000- 79 999 \$ | 80 000 \$ et plus | Total |
| | % | | | | | | | | | | | |
| Ensemble des ménages | 22,6 | 27,5 | 19,4 | 13,1 | 17,4 | 100,0 | 14,7 | 21,7 | 20,2 | 15,2 | 28,2 | 100,0 |
| Logement construit avant 1981 | 85,6 | 80,3 | 70,6 | 72,0 | 59,4 | 74,9 | 77,2 | 83,8 | 73,7 | 68,4 | 54,4 | 70,1 |
| Logement construit à partir de 1981 | .. | 19,7 | 29,4 | 28,0 | 40,6 | 25,1 | 22,7 | 16,2 | 26,3 | 31,5 | 45,6 | 29,8 |
| Logement individuel non attenant | 20,7 | 40,5 | 53,6 | 66,1 | 73,7 | 47,7 | 26,8 | 40,2 | 51,3 | 68,0 | 79,0 | 55,6 |
| Appartement et autres ¹ | 79,3 | 59,5 | 46,3 | 33,9 | 26,4 | 52,3 | 73,2 | 59,8 | 48,6 | 32,1 | 21,0 | 44,4 |
| Logement de 4 pièces et moins | 67,4 | 41,1 | 24,2 | .. | .. | 34,0 | 60,9 | 35,0 | 20,8 | .. | .. | 23,9 |
| Logement de 5 pièces et plus | 32,5 | 59,0 | 75,8 | 87,6 | 93,4 | 66,0 | 39,0 | 65,0 | 79,2 | 88,7 | 94,8 | 76,1 |
| N'exigeant qu'un entretien régulier ² | 74,0 | 75,2 | 77,7 | 79,7 | 82,0 | 77,2 | 73,6 | 74,8 | 70,9 | 74,5 | 82,3 | 75,9 |
| Logement ayant le confort de base ³ | 93,7 | 89,5 | 91,8 | 92,4 | 93,4 | 91,9 | 85,1 | 90,8 | 91,5 | 93,1 | 94,1 | 91,4 |
| Logement abordable ⁴ | 38,0 | 87,2 | 97,9 | 99,9 | 100,0 | 82,1 | 32,7 | 66,4 | 86,1 | 92,8 | 99,3 | 78,7 |
| Logement non surpeuplé ⁵ | 96,1 | 95,6 | 95,5 | 94,2 | 95,0 | 95,4 | 92,9 | 88,7 | 91,0 | 92,6 | 93,1 | 91,6 |
| Mode d'occupation | | | | | | | | | | | | |
| Propriétaire | 22,3 | 47,2 | 66,4 | 76,8 | 88,5 | 56,4 | 26,4 | 46,1 | 60,7 | 75,5 | 88,2 | 62,5 |
| Locataire et mixte | 77,6 | 52,8 | 33,5 | 23,2 | 11,5 | 43,5 | 73,6 | 53,9 | 39,2 | 24,6 | 11,9 | 37,5 |

1. Comprend, entre autres, les duplex, les maisons en rangée et les maisons jumelées.
2. Logement n'ayant besoin que d'un entretien régulier, soit des travaux comme la peinture et le nettoyage du système de chauffage.
3. Logement relativement en bon état et muni d'au moins une salle de bain.
4. Ménage qui consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt aux dépenses de logement. Les dépenses retenues dans le calcul sont le loyer, les versements hypothécaires, les frais de copropriété, les taxes foncières, l'eau, le combustible et l'électricité.
5. Basé sur le nombre de chambres à coucher dont devrait disposer un ménage en fonction de sa taille.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages, 2001*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Cependant, les ménages ayant un revenu plus élevé sont davantage en mesure de se procurer des logements et des articles domestiques adaptés aux tendances les plus en vogue. Ils jouis-

sent d'une plus grande marge de manœuvre pour avoir accès à ces biens dès qu'ils sont disponibles sur le marché de consommation. Les taux de pénétration d'articles comme le téléphone

cellulaire et le lecteur DVD dans les ménages qui bénéficient des revenus les plus élevés illustrent bien ce fait.

Proportion des ménages possédant certaines composantes de l'équipement du ménage, selon la tranche de revenu avant impôt, Québec et Ontario, 2001

| Équipement du ménage | Québec | | | | | | Ontario | | | | | |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------|
| | 19 999 \$ et moins | 20 000 - 39 999 \$ | 40 000 - 59 999 \$ | 60 000 - 79 999 \$ | 80 000 \$ et plus | Total | 19 999 \$ et moins | 20 000 - 39 999 \$ | 40 000 - 59 999 \$ | 60 000 - 79 999 \$ | 80 000 \$ et plus | Total |
| | % | | | | | | | | | | | |
| Une seule salle de bain ¹ | 94,0 | 85,6 | 72,5 | 61,0 | 43,5 | 74,4 | 86,5 | 80,1 | 62,6 | 54,1 | 28,8 | 59,1 |
| Deux salles de bain et plus ¹ | .. | 14,4 | 27,5 | 39,0 | 56,5 | 25,4 | 9,3 | 19,2 | 37,4 | 45,9 | 71,2 | 40,2 |
| Machine à laver | 66,6 | 84,5 | 94,5 | 96,4 | 98,5 | 86,4 | 39,2 | 64,7 | 79,2 | 85,1 | 94,2 | 75,3 |
| Sécheuse | 62,4 | 81,3 | 93,9 | 95,8 | 97,1 | 84,1 | 38,9 | 63,3 | 77,3 | 84,8 | 93,6 | 74,4 |
| Lave-vaisselle | 20,0 | 41,8 | 56,6 | 74,3 | 85,9 | 51,7 | .. | 29,6 | 46,0 | 54,0 | 77,4 | 47,6 |
| Réfrigérateur | 98,9 | 99,6 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 99,6 | 99,3 | 99,7 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 99,8 |
| Four à micro-ondes | 75,9 | 88,4 | 93,4 | 97,3 | 96,2 | 89,1 | 78,4 | 90,8 | 93,9 | 95,1 | 97,5 | 92,2 |
| Téléphone | 88,1 | 97,0 | 99,4 | 99,4 | 100,0 | 96,3 | 94,4 | 96,8 | 99,2 | 99,8 | 100,0 | 98,3 |
| Téléphone cellulaire | 17,8 | 27,5 | 44,5 | 55,1 | 62,9 | 38,4 | 22,2 | 39,1 | 52,4 | 66,2 | 75,9 | 53,8 |
| Lecteur de disques compacts | 40,5 | 60,8 | 75,0 | 83,9 | 91,1 | 67,3 | 37,6 | 57,0 | 75,8 | 86,8 | 89,3 | 71,6 |
| Lecteur DVD | .. | 9,0 | 13,7 | 18,8 | 28,6 | 13,6 | .. | 8,6 | 22,2 | 25,6 | 37,6 | 21,7 |
| Téléviseur | 98,0 | 99,1 | 100,0 | 99,6 | 100,0 | 99,3 | 96,3 | 99,4 | 99,2 | 100,0 | 99,7 | 99,1 |
| Télédistribution | 50,2 | 59,3 | 61,9 | 63,3 | 71,7 | 60,4 | 72,2 | 72,9 | 71,2 | 74,9 | 76,9 | 73,9 |
| Antenne parabolique | .. | 13,2 | 19,8 | 18,8 | 21,4 | 15,2 | .. | 14,5 | 20,4 | 22,7 | 23,7 | 18,2 |
| Magnétoscope | 69,3 | 88,7 | 94,1 | 97,2 | 98,8 | 88,2 | 75,6 | 92,0 | 96,2 | 98,1 | 98,3 | 93,2 |
| Ordinateur personnel | 18,0 | 43,0 | 55,8 | 73,1 | 83,3 | 50,8 | 31,1 | 45,8 | 70,8 | 78,9 | 88,9 | 65,9 |
| Internet | .. | 29,5 | 45,3 | 61,0 | 73,2 | 40,2 | 24,7 | 35,2 | 57,3 | 69,0 | 81,4 | 56,3 |
| Un seul véhicule ² | 35,7 | 54,4 | 51,8 | 41,8 | 32,2 | 44,2 | 36,3 | 52,4 | 50,2 | 40,2 | 28,1 | 40,9 |
| Deux véhicules et plus ² | .. | 16,7 | 33,0 | 43,4 | 55,7 | 27,3 | .. | 19,7 | 35,6 | 48,4 | 61,4 | 36,9 |

1. Avec baignoire ou douche.

2. Comprend les voitures, les fourgonnettes et les camions.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur les dépenses des ménages, 2001*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Ce bulletin est réalisé par l'Unité des conditions de vie et l'équipe du programme démographie.

Pour plus de renseignements :
Sylvie Jean, chargée de projet
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec)
G1R 5T4

Téléphone : (418) 691-2406 (poste 3155)

Courriel : sylvie.jean@stat.gouv.qc.ca

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 2004
ISSN 1491-6789

© Gouvernement du Québec

**Institut
de la statistique
Québec** 